Vitrolles
vivre ensemble

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité
Département des Bouches-du-Rhône

Mise en ligne le :

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Séance du 17 Décembre 2024

DELIBERATION N° 33/2024

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à l'Épicerie Sociale du CCAS, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, M. GACHON Loïc, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme INFANTES Maryline, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme REVOL Marie-Hélène, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, M. OULIE Gérard, Mme RAFIA Khadija, Mme SAHUN Véronique, RAGO Monique, Mme RIOUAL Françoise

Absents excusés : Mme DESCLOUX Odette, M. PORTE Jean Michel,

Absent : M. SANCHEZ Philippe

C.A. en exercice : 17 Présents : 14 Votants : 14

Date de convocation : mardi 5 décembre 2024

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 14 (quatorze).

Le nombre de votants est arrêté à 14 (quatorze) voix.

OBJET : RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AVEC EDF POUR LE CCAS DE VITROLLES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2019-1147 relative à l'énergie et le climat du 8 novembre 2019.

Vu la délibération N°41/2020 du 8 décembre 2020 approuvant les conditions particulières du contrat de sortie de tarif d'EDF.

DELIBERATION N° 33/2024 (suite)

Vu la délibération n°42/2021 du 07 décembre 2021 approuvant les conditions particulières du Contrat de sortie de tarif d'EDF pour une durée d'un an.

Vu la délibération n° 43/2024 du 07 décembre 2021, qui après mise en concurrence de quatre fournisseurs, attribue le contrat de fourniture d'électricité à EDF pour une durée de 12 mois.

Considérant que lors de la séance du 13 décembre 2022, le conseil a approuvé l'attribution du contrat de fourniture d'électricité à EDF pour une durée de 24 mois supplémentaires.

Considérant que le contrat actuel de fourniture d'électricité arrive à échéance au 31 décembre 2024 et que la continuité de la fourniture d'électricité est essentielle pour assurer le bon fonctionnement des services du CCAS.

Considérant que l'offre proposée par EDF dans le cadre d'un Contrat Garanti Marché Public BAT Électricité (référence n°2010009464671) répond aux besoins spécifiques du CCAS de Vitrolles en termes de consommation énergétique et de maîtrise des coûts.

Considérant que le nouveau contrat, d'une durée de 36 mois, prendra effet au 1er janvier 2025, pour un budget annuel prévisionnel de 4 584,26 € HTVA, basé sur une consommation prévisionnelle de 24 295 kWh/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE

De renouveler le contrat de fourniture d'électricité avec EDF dans le cadre du Contrat Garanti Marché Public BAT Électricité (référence n°2010009464671).

DIT

Que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Prévisionnel 2025, 2026 et 2027

AUTORISE

Madame la Vice-Présidente à signer ce contrat pour une durée initiale de 36 mois, à compter du 1er janvier 2025, conformément aux conditions suivantes :
Prix de fourniture garanti (hors évolutions réglementaires).
Gestion simplifiée grâce à un contrat unique comprenant la fourniture et l'acheminement de l'électricité.
Budget annuel prévisionnel de 4 584,26 € HTVA, incluant un abonnement de 42,78 €HT/mois et un prix moyen de l'énergie à 14,264 c€/kWh HT.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

Centre Communal d'Action Social BP 80001 2, chemin des Vignes 13741 Vitrolles Cedex